

Pornic, le 5 février 2015

Madame Monique Rabin
Permanence parlementaire
33, rue de l'Hôtel de ville
44310 SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU

Objet : débats parlementaires relatifs à la Fin de Vie

Madame le député,

J'ai pris bonne note de votre courrier en réponse au nôtre du 12 janvier dernier, et je vous en remercie. Vous y argumentez abondamment sur l'opportunité de ce débat pour justifier la démarche de François Hollande de lancer ce sujet destiné à faire écran à son incapacité à rassembler sa majorité pour lancer des réformes économiques. J'ose espérer qu'avec le regain de popularité d'aujourd'hui, il se consacrera courageusement à engager des réformes d'intérêt général plutôt que de satisfaire tel ou tel lobby à des fins électoralistes.

Contrairement à vous et sans hésitation, nous affirmons que l'interdiction de donner la mort est l'un des fondements de notre société et qu'il est inacceptable de remettre ce fondement en cause. Et en disant cela nous sommes parfaitement conscients que nous devons être attentifs à respecter la volonté des malades. L'Eglise catholique qui s'est donnée entre autres pour vocation d'accompagner les malades en fin de vie détient sur ce sujet une multitude de témoignages qui nous permet de prendre position dans le débat.

Notre positionnement est clair et restera inébranlable :

- OUI aux soins palliatifs,
- NON à l'acharnement thérapeutique,
- OUI aux soins permettant de soulager,
- NON à un dispositif qui reviendrait à tuer le patient.

Fruit d'un consensus parlementaire inédit, la loi du 22 avril 2005, dite « loi Léonetti », doit être appliquée. Il faut lui donner les moyens d'atteindre ses objectifs plutôt que de créer de nouveaux dispositifs législatifs conçus dans l'émotion et la division et menant tout droit à une légalisation extensive de l'euthanasie.

Puisque vous y faites mention dans votre courrier, je vous invite à relire l'entretien en date du 28 janvier de Monseigneur d'Ornellas avec Jean-Marie Guénois, journaliste du Figaro. En guise de conclusion à nos échanges, je vous livre la dernière question du FIGARO que nous faisons nôtre.

J.M. GUENNOIS : "vous avez créé un blog sur la fin de vie: pourquoi l'Eglise catholique s'investit-elle à ce point? Est-ce du lobbying, et ne sort elle pas de son rôle, la place étant aux médecins, aux éthiciens, aux politiques?"

Mgr: Pierre d'ORNELLAS : "Allons bon!"

Les croyants en Dieu, qui est amour, ne seraient donc pas capables de paroles constructives de sagesse et de raison, quand il est question de vie, de mort, d'amour du vulnérable, de fraternité? Soyons sérieux! Sainte Jeanne Jugan, en Bretagne au XIXe, n'a pas attendu la loi républicaine pour accompagner des personnes pauvres en fin de vie. Sa foi chrétienne l'a fait agir.

Elle a promu le respect de la vie, qui est une valeur républicaine".

Je vous prie d'agréer, Madame le Député, l'expression de mes salutations respectueuses

